

# Politique départementale en faveur de la préservation des zones humides et de la ressource en eau potable



## Pour qui ?

Structures maîtres d'ouvrage de démarches en faveur de la gestion de l'eau, collectivités intervenant dans la compétence « eau potable », associations.

### Contact

Appui technique Département des Pyrénées-Orientales

Julie Blanc, chargée de mission

protection des captages et des zones humides

04 68 85 82 71 - julie.blanc@cd66.fr



leDépartement66.fr



leDépartement66.fr

Protéger durablement notre cadre de vie

Protéger durablement notre cadre de vie



Les Pyrénées-Orientales possèdent un patrimoine naturel exceptionnel en matière de ressources en eau (cours d'eau, nappes, karst, canaux, retenues, étangs) et de zones humides (lagunes, plaines alluviales et bords de cours d'eau, prades, tourbières...) qui assurent de nombreux services.

Nous utilisons tous les jours, et sans en avoir toujours pleinement conscience, leurs fonctions écologiques (réservoir d'eau potable, réservoir de biodiversité, régulation des crues, filtration et épuration des eaux, recharge des aquifères), ainsi que leurs fonctions culturelles, pédagogiques et récréatives.

Dans le contexte de dérèglement climatique où la préservation des ressources en eau et de la biodiversité constitue un enjeu majeur, source de résilience pour notre territoire, n'attendons pas qu'elles disparaissent pour prendre la mesure des précieux services qu'elles rendent.

Ensemble, agissons aujourd'hui pour la protection sur le long terme de nos richesses naturelles et pour la qualité de vie des habitants de notre territoire.

**Heureuse d'être à vos côtés pour préserver notre patrimoine naturel,**

**Hermeline Malherbe**

*Présidente du Département des Pyrénées-Orientales*

## Quels enjeux ?

Aujourd'hui ces richesses sont en danger. Les services qu'elles rendent gratuitement ne sont plus garantis.

- La ressource en eau potable est **sous pression** : pollutions ponctuelles ou diffuses, pression quantitative liée à l'urbanisation, aux sécheresses ;
- Les milieux humides sont **menacés** : dégradation de la qualité de l'eau, dégradation des paysages, imperméabilisation, modification hydraulique, extraction de matière.

## Quel accompagnement ?

Le Département des Pyrénées-Orientales souhaite :

- ✓ **soutenir** les acteurs du territoire dans leur projet de restauration et protection à **long terme** des zones humides et de la ressource en eau potable ;
- ✓ impulser la mise en place de **solutions fondées sur la nature** (génie écologique), souvent **plus bénéfiques** et **moins onéreuses** que les solutions grises ;

Au travers :

- ➔ d'un appui technique et administratif : outils, conseils, suivi de projets, mise en réseau ;
- ➔ d'aides financières : études, inventaires, travaux, sensibilisation, communication, acquisition foncière ;
- ➔ d'un outil foncier : droit de préemption des espaces naturels sensibles.

Le Département propose cet accompagnement sur :

## Les Zones Humides

Le terme « zone humide » englobe une multitude de milieux naturels caractérisés par une présence d'eau permanente ou temporaire : marais, tourbières, prades, forêts humides, sagnes... et regroupe en fait toutes les zones de transition entre la terre et l'eau.

L'atlas départemental des zones humides permet d'identifier ces différents espaces afin de les prendre en compte et d'assurer leur sauvegarde. Cette cartographie n'est pas définitive et peut évoluer sur la base d'informations complémentaires, d'études et d'investigations de terrain.

## Les Périmètres de Protection des Captages

Instaurés par une déclaration d'utilité publique, ils permettent de réglementer voire interdire certaines activités ou installations et visent à assurer la protection de la qualité des eaux et de la santé humaine.

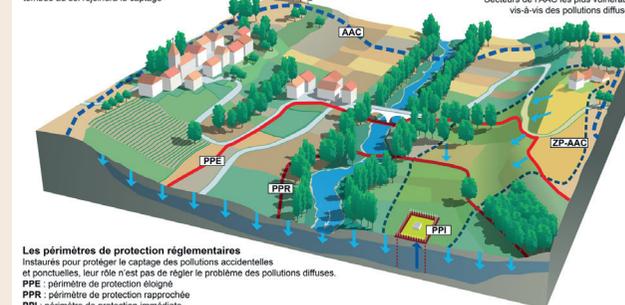
## Les Aires d'Alimentation des Captages Prioritaires

L'AAC est définie sur chaque captage impacté par des pollutions diffuses (nitrates ou pesticides) : elle représente la surface sur laquelle toute goutte tombée au sol alimente le captage. Des actions à court, moyen et long termes doivent être prévues sur ce périmètre en vue de reconquérir et préserver la qualité de la ressource.

### La protection des captages d'eau potable

**AAC : aire d'alimentation de captage**  
Surface totale sur laquelle une goutte d'eau tombée au sol rejoindra le captage

**ZP-AAC : zone de protection de l'aire d'alimentation de captage**  
Secteurs de l'AAC les plus vulnérables vis-à-vis des pollutions diffuses.



### Les périmètres de protection réglementaires

Instaurés pour protéger le captage des pollutions accidentelles et ponctuelles, leur rôle n'est pas de régler le problème des pollutions diffuses.

**PPE** : périmètre de protection éloigné

**PPR** : périmètre de protection rapprochée

**PPI** : périmètre de protection immédiate

## Les Zones de Sauvegarde Actuelles et Futures

Des ressources stratégiques pour les besoins en eau actuels et futurs sont identifiées sur le territoire des Pyrénées-Orientales (karst des Corbières et plaine du Roussillon). Elles doivent être protégées car elles sont soit déjà fortement sollicitées et leur contamination serait problématique pour l'alimentation en eau potable de la population, soit non utilisées mais à fort potentiel pour alimenter les générations futures.